

Shefford, Québec.
Le 3 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245 chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 3 septembre 2024.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jean Paul Dutrisac, Ernest Beauregard, Claude Robitaille et Michael Vautour.

Est présent M. James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier.

2024-09-183

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2024-09-184

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 10 intitulé « Autres sujets » :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Affaires du conseil
 - 4.1. Dépôt – Procès-verbal de correction de la résolution numéro 2024-06-123 et du règlement numéro 2024-727
 - 4.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 août 2024
5. Urbanisme, aménagement du territoire et environnement
 - 5.1. Rapports verbaux – Conseillers ressources
 - 5.2. Adoption – Règlement numéro 2024-730 modifiant le Règlement constituant le comité consultatif en urbanisme numéro 2014-511
 - 5.3. Demande de dérogation mineure numéro 2024-00023 – 101 rue des Galets (demande modifiée)
 - 5.4. Demande de dérogation mineure numéro 2024-00024 – 273 chemin Allen
 - 5.5. Projets conformes aux PIIA
6. Sécurité publique

- 6.1. Rapport verbal – Conseiller ressource
- 7. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 7.1. Rapport verbal – Conseiller ressource
 - 7.2. Modification du *Règlement numéro 2024-728 autorisant des travaux de mise à niveau de la digue du Versant Ouest et un emprunt de 898 888,88 \$*
 - 7.3. Autorisation – Dépenses engendrées par le passage de la tempête post-tropicale Debby
- 8. Loisirs, culture et communications
 - 8.1. Rapports verbaux – Conseillers ressources
 - 8.2. Adoption – Politique de location de salles – Centre multifonctionnel
- 9. Finances et administration
 - 9.1. Approbation et ratification des comptes
 - 9.2. Autorisation – Consolidation et fermeture de comptes
 - 9.3. Autorisation – Transfert de fonds
 - 9.4. Services juridiques pour l'année 2025
 - 9.5. Embauche – Agente de développement aux loisirs, sports, culture et à la vie communautaire
- 10. Autres sujets
- 11. Période de questions
- 12. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

AFFAIRES DU CONSEIL

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-06-123 ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-727

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le procès-verbal de correction de la résolution numéro 2024-06-123 et du *Règlement numéro 2024-727 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ et au droit supplétif* adopté par cette résolution.

2024-09-185

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance tenue le 6 août 2024;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU :
D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024.

URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

RAPPORTS VERBAUX – CONSEILLERS RESSOURCES

Rapports verbaux des dossiers « urbanisme » et « environnement » sont effectués par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac et Mme la conseillère Johanne Boisvert.

2024-09-186

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-730 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME NUMÉRO 2014-511

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2024-730 a pour objet de modifier le règlement constituant le comité consultatif en urbanisme afin de permettre au président de ce comité d'autoriser, au besoin, la participation d'un membre à une séance du CCU par un moyen technologique permettant aux personnes qui participent ou qui assistent à la séance de communiquer instantanément entre elles;

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
IL EST RÉSOLU d'adopter, sans modification, le *Règlement numéro 2024-730 modifiant le règlement constituant le comité consultatif en urbanisme numéro 2014-511*.

Copie de ce règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2024-09-187

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2024-00023 – 101 RUE DES GALETS (DEMANDE MODIFIÉE)

Lot : 3 987 609

Propriétaires : Jean-Francois Turgeon et Jessica Rioux

Demandeur : Jean-Francois Turgeon

Localisation : 101 rue des Galets

Zonage : R-9

Description du lot :

- Superficie : 3 370,60 mètres carrés (36 280,84 pieds carrés)
- Largeur : 53,65 mètres (176,02 pieds)

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une marge de recul avant de 5,30 mètres (17,39 pieds) pour l'agrandissement visé

par la demande, soit une différence de 3,70 mètres (12,14 pieds) de la norme minimale requise pour l'implantation d'un bâtiment principal.

En effet, le Règlement de zonage numéro 2016-532 stipule, à son article 4.3.2, grille f), que la marge de recul avant minimale exigée pour un bâtiment principal est de 9 mètres (29,53 pieds) dans la zone R-9.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibération du conseil :

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure est une version modifiée de celle soumise au conseil lors de sa séance du 6 août 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU en fonction du contexte de la demande de dérogation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-00023.
Sous peine de caducité de la dérogation mineure numéro 2024-00023, les démarches pour l'obtention du permis nécessaire à la réalisation des travaux pour lesquels la dérogation mineure a été accordée doivent être débutées dans un délai maximal de 18 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

2024-09-188

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2024-00024 –
273 CHEMIN ALLEN

Lot : 3 987 644

Propriétaires : Sébastien Béland et Alix Côté-Tremblay

Demandeur : Alix Côté-Tremblay

Localisation : 273, chemin Allen

Zonage : R-9

Description du lot :

- Superficie : 4 046,20 mètres carrés (43 552,93 pieds carrés)
- Largeur : 41,63 mètres (136,58 pieds)

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser un muret d'une hauteur de 1,5 mètres (4,92 pieds) au lieu du 1 mètre (3,28 pieds) permis par la réglementation, en cour avant.

En effet, selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 8.1 alinéa a), une clôture ou un mur de maçonnerie servant de clôture ne peut excéder 1 mètre de haut dans la partie de la cour avant située entre la limite de l'emprise de rue et la marge de recul avant minimale.

La hauteur maximale est de 2 mètres si la clôture ou le mur est ajouré à un minimum de 80 %.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibération du conseil :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU en fonction du contexte particulier et unique de la demande de dérogation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-00024.
Sous peine de caducité de la dérogation mineure numéro 2024-00024, les démarches pour l'obtention du permis nécessaire à la réalisation des travaux pour lesquels la dérogation mineure a été accordée doivent être débutées dans un délai maximal de 18 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

2024-09-189

PROJETS CONFORMES AUX PIIA

CONSIDÉRANT QU'en application du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574*, il a été soumis au comité consultatif d'urbanisme du 19 août 2024 des demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a présenté ses recommandations au conseil municipal sous forme de procès-verbal, celui-ci étant versé aux archives de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU :

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessous, ceux-ci étant conformes au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574* :

- Projet d'agrandissement d'un bâtiment principal
 - 15, rue Chagnon (demande numéro 2024-00410);
- Projet de modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal
 - 1330, chemin Denison Est (demande numéro 2022-00393);
- Projet de bâtiment accessoire assujetti :
 - 12, rue Lussier – Projet de construction d'un bâtiment accessoire de type remise en cour avant (demande numéro 2024-00411).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT VERBAL – CONSEILLER RESSOURCE

Rapport verbal du dossier « sécurité publique » est effectué par M. le conseiller Ernest Beauregard.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT VERBAL – CONSEILLER RESSOURCE

Rapport verbal du dossier « travaux publics » est effectué par M. le conseiller Claude Robitaille.

2024-09-190

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-728 AUTORISANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA DIGUE DU VERSANT OUEST ET UN EMPRUNT DE 898 888,88 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté, le 23 juillet 2024, le *Règlement numéro 2024-728 autorisant des travaux de mise à niveau de la digue du Versant Ouest et un emprunt de 898 888,88 \$*;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier ce règlement afin de remplacer l'annexe I « sommaire bordereau d'estimation » de la firme Tetra Tech par la nouvelle annexe I « sommaire bordereau de soumission » d'Excavation St-Pierre et Tremblay inc., ce dernier sommaire représentant les coûts des travaux de mise à niveau de la digue du Versant Ouest;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU :

De modifier le *Règlement numéro 2024-728 autorisant des travaux de mise à niveau de la digue du Versant Ouest et un emprunt de 898 888,88 \$* de la façon suivante :

- Que l'article 02. est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à procéder à des travaux de mise à niveau de la digue du Versant Ouest, tels que décrits aux devis 41050TTE et plans numéros 41050A-C001 à 41050A-C011 préparés par Janick Soucy et Pierre Boulanger de la firme Tetra Tech, pour le total des coûts de construction, lequel inclut les taxes, indiqué au « sommaire bordereau de soumission » fourni par Excavation St-Pierre et Tremblay inc. dans le cadre de l'appel d'offres 41050TTE, ce « sommaire bordereau de soumission » faisant partie intégrante du présent règlement comme annexe I.

- Que l'annexe I est remplacée par le « sommaire bordereau de soumission » d'Excavation St-Pierre et Tremblay inc., laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2024-09-191

AUTORISATION – DÉPENSES ENGENDRÉES PAR LE PASSAGE DE LA TEMPÊTE POST-TROPICALE DEBBY

CONSIDÉRANT QUE les précipitations de pluie reçues sur le territoire de la Municipalité le 9 août dernier suite au passage de la tempête post-tropicale Debby ont occasionné des dégâts, notamment sur certaines portions de rues et de fossés dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a dû engager des dépenses imprévues, totalisant à ce jour 103 483,67 \$ sans les taxes, afin de limiter et réparer, en toute urgence, les principaux dégâts occasionnés par les précipitations, et ce, auprès des entreprises suivantes :

Entreprises	Prix (sans les taxes)
Construction DJL	1 937,65 \$
Déneigement & transport Bachand inc.	15 651,55 \$
Excavation & déneigement Shefford inc.	6 967,01 \$
Bertrand Ostiguy inc.	60 448,27 \$
Transport Éric Bernard	4 146,75 \$
Groupe Shefford et fils inc.	2 003,69 \$
Services nacelle Papineau	3 912,50 \$
Anctil division environnement	8 416,25 \$

EN CONSÉQUENCE,
 IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
 APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
 ET RÉSOLU :
 D'autoriser, rétroactivement à leurs engagements par le Service des travaux publics, les dépenses ci-haut mentionnées totalisant un montant de 103 483,67 \$ sans les taxes applicables.

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

RAPPORTS VERBAUX – CONSEILLERS RESSOURCES

Rapports verbaux des dossiers « loisirs » et « communications » sont effectués par M. le conseiller Michael Vautour et Mme la conseillère Denise Papineau.

2024-09-192

ADOPTION – POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES – CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir des conditions et procédures pour la location des salles du Centre multifonctionnel, incluant les prêts d'équipements;

CONSIDÉRANT QUE cette location sera réservée aux organisations communautaires du milieu ainsi qu'aux établissements et organismes pour la tenue de réunions, de rencontres, de formations, de cours ou d'activités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU :

D'adopter la *Politique de location de salles* du Centre multifonctionnel jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la *Politique de location de salles* entre en vigueur le 4 septembre 2024.

FINANCES ET ADMINISTRATION

CLIQUEZ ICI
pour accéder au
registre des
chèques

2024-09-193

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

IL EST RÉSOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants, totalisant un montant de 676 517,90 \$:

- N° 2013404;
- N° 2013406 à n° 2013408;
- N° 20131683 à n° 20131690;
- N° 20131692 et n° 20131693;
- N° 20131695 à n° 20131713; et
- N° 20131716 à n° 20131776.

2024-09-194

AUTORISATION – CONSOLIDATION ET FERMETURE DE COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est détentrice de plus d'un compte bancaire auprès d'une même institution financière et qu'il y a lieu de consolider ces comptes en un seul;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder, auprès de la Banque Nationale, à la consolidation des sept (7) comptes bancaires détenus par la Municipalité en transférant, au compte « Canton de Shefford », la totalité des sommes provenant des six (6) autres comptes et à fermer ces six (6) comptes.

2024-09-195

AUTORISATION – TRANSFERT DE FONDS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à transférer, au Fonds de fonctionnement, un montant de 900 000,00 \$ provenant des surplus non affectés au budget d'opération.

2024-09-196

SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité du Canton de Shefford une offre de services professionnels pour l'année 2025;

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Paul Dutrisac,

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité du Canton de Shefford accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2025.

2024-09-197

EMBAUCHE – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT AUX LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU :

D'accepter l'embauche de Mme Aryanne Fortier à titre d'agente de développement aux loisirs, sports, culture et à la vie communautaire, et ce, rétroactivement au 28 août 2024, à raison de 35 heures/semaine, poste permanent à temps plein, soumis à une période de probation de six (6) mois.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat de travail de Mme Aryanne Fortier.

AUTRES SUJETS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions au conseil municipal selon la procédure prévue au *Règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les périodes de questions durant les séances du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford*. Les questions posées ont notamment couvert les sujets suivants :

- Asphaltage – Rue de la Roseraie – Prévu ou non prochainement;
- Services juridiques – Taux horaire;
- Visibilité réduite – Élargissement sur Saxby Sud, face à la rue Pelletier;
- CPTAQ – Dérogation recherchée à la réglementation pour permettre les espaces VR sur des terres agricoles;

- Section « Période de questions » - Réponses aux questions posées à la séance précédente;
- Financement -- Construction d'un terrain de pickleball.

2024-09-198

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RESOLU de lever la présente séance à 19 h 49.

M. Éric Chagnon
Maire

M. James L. Lacroix
Directeur général et greffier-
trésorier